

(N.º 1)
VENDREDI,

On s'abonne à
LYON, place Saint-
Jean, N.º 3, et
chez tous les Li-
braires et Direc-
teurs des Postes.

Le Précurseur,

Journal de Lyon & du Midi.

24 JANV. 1822.

Le prix de l'a-
bonnement est de
16 fr. pour trois
mois, 31 fr. pour
six mois, et 60 fr.
pour l'année.



DECLARATION DE L'EDITEUR RESPONSABLE.

L'article premier de la loi du 17 mars 1822 est ainsi conçu :
« Nul journal ou écrit périodique consacré en tout ou en partie
aux nouvelles politiques, et paraissant soit régulièrement et à
jour fixe, soit par livraisons et irrégulièrement, ne pourra être
établi et publié sans l'autorisation du Roi. »

» Cette disposition n'est pas applicable aux journaux et écrits
périodiques existans le premier janvier 1822. »

Le Précurseur est dans le cas de l'exception stipulée d'une
manière si précise dans l'article que nous venons de citer tex-
tuellement. Il paraissait au premier janvier 1822. Sa publication
n'a été suspendue que le 15 mai de la même année.

Cette suspension a été entièrement indépendante de l'auto-
rité publique : elle a été le fait de circonstances particulières
au propriétaire du journal.

A la suite de transactions authentiques, mais dont il est
superflu d'entretenir le public, la propriété du Précurseur a
changé de mains. J'ai traité avec le nouveau propriétaire : je
suis devenu l'éditeur responsable de ce journal, et je prendrai
ma part dans sa rédaction.

Je me suis soumis à toutes les dispositions des lois relatives
au règlement de la presse périodique.

Le cautionnement requis a été déposé entre les mains de
M. le directeur de l'enregistrement et des domaines, le 26
août 1822. J'ai fait ma déclaration à M. le préfet, le 31 du
même mois, tant de la responsabilité à laquelle j'entends me
soumettre comme éditeur, que des presses où s'imprimera le
journal.

Ce sont les seules dispositions que les lois prescrivent, et
elles ne donnent point à l'administration le droit d'y mettre
opposition.

Soumis religieusement aux lois, quelque sévères qu'elles
puissent être, mais bien décidé aussi à jouir, dans toute leur
étendue, des droits qu'elles m'assurent ; plein de confiance dans
les magistrats qui veillent à leur observation, je n'ai pas dû
être découragé par les craintes qu'on a cherché à m'inspirer ;
je me suis décidé à rentrer dans la carrière. La rédaction des
feuilles publiques a été celle que j'ai constamment suivie, et
j'ai été attaché à plusieurs entreprises de ce genre qui ont été
couronnées d'un succès honorable.

Signé, CERISIER.

LE PRÉCURSEUR A SES LECTEURS,

Un fonctionnaire éminent de cette ville a prétendu que
j'étais mort, mort à jamais. Quelque disposé que je sois à
une foi implicite à ce qu'il prononce ; cet arrêt tranchant m'a
pourtant étonné. Il m'aurait même scandalisé, si je n'étais
d'un naturel débonnaire. Mais je me suis tâté et retâté, et il
m'a semblé que j'existais encore ; je me suis mis sur mon
séant et j'ai marché ; donc j'existe : la conséquence est néces-
saire. Mais, me direz-vous peut-être, comment, si vous n'avez
cessé de vivre, vous, causeur de votre métier, êtes-vous resté
si long-tems sans nous donner de vos nouvelles, et comment
justifierez-vous un silence si obstiné ? Hélas, mon cher lec-
teur, quelqu'un m'a dit que soit l'aveu de mon infirmité
(passagère il est vrai), je le dois à l'intérêt que vous prenez
à moi, à la franchise qui fait le fond de mon caractère, et
dont, quoiqu'il arrive, je ne me départirai jamais, je n'élu-
derai point cet aveu. ... j'ai dormi. Quoi ! me direz-vous,
dormir neuf mois ? non ; mon sommeil n'a été, dans le fait,
que de six semaines ; or j'en appelle aux trois cents et quel-
ques docteurs qui président, dit-on, aux santés lyonnaises.
Ce cas est-il sans exemple, et ne pourront-ils pas en citer de
semblables dans les léthargies, les catalepsies, etc. qu'ils ont
pu signaler dans leur longue expérience ? Ma nouvelle sœur,
la Gazette de Santé, voudra-t-elle bien consacrer un de ses
articles à éclaircir ce point intéressant d'Hygiène ?

Quoiqu'il en soit, mon cher lecteur, votre amitié me de-
mande peut-être le récit de mon aventure ; je dois vous satis-
faire. le voici :

Obligé, par mon métier de journaliste, de lire, de com-
menter tout ce qui paraît de nouveautés ou de vieilleries ra-
jeunies, vous croirez sans peine que j'éprouve souvent de la
fatigue, du dégoût, et que quelquefois il m'est arrivé de
pester contre la fécondité du siècle, et de regretter la simpli-
cité et l'innocente ignorance de nos pères. C'est dans un de ces
momens de dépit que narguant cette trompeuse, que nous
nommons raison, je pris un volume de ces édifiants auteurs
qui nous ramènent à une sainte abnégation de nos facultés
mentales. Je ne puis vous dire, ma mémoire est en défaut
sur ce point, si ce volume tenait à la législation primitive,
ou au traité de l'indifférence, ou aux soirées de Saint-Péter s-
bourg, ou à tant d'autres savans ouvrages. Le seul fait qu'il
importe de savoir, c'est que peu à peu j'obéis à l'impulsion
involontaire qui me fit fermer les yeux et m'assoupis.

Je ne saurais vous dépeindre le changement qui s'opéra en
moi à cet instant ; le calme enchanteur, la clarté d'idées,
l'effusion de cœur que je sentis dès ce moment ; je ne fus
plus le même homme. Bref, je fis un de ces beaux rêves qui
étendent leur influence salutaire et réparatrice jusqu'au tems
de la veille qui les suit. La belle chose que les rêves ! ils ont
eu naguères, ils peuvent encore avoir à présent du discrédit,
mais il faudra bien y revenir, comme nous reviendrons à
tant d'autres coutumes de nos bons aïeux. Car on ne me niera
pas l'antiquité et l'importance des songes, et qu'elle n'a pas
été leur influence dans ces tems reculés, qu'avec tant de
zèle et surtout de raison on nous propose pour modèles ?

Je rêvais donc, et comme il est dans notre nature de re-
venir ordinairement, dans nos songes, aux idées qui nous
préoccupent dans le cours ordinaire de la vie, j'étais toujours
journaliste, et par conséquent j'étais à mon pupitre, la plume
à la main, mon encrier devant moi. Oh ! que mon métier était
facile et attrayant durant ce bon rêve ! Encouragé par mes
concitoyens, aimé par mes confrères, favorisé d'un grand
nombre d'abonnés bénévoles, avec quelle ardeur, avec quel
courage je me livrais à mon travail ! Sous l'empire d'une charte
constitutionnelle, donnée à ses peuples par un roi éclairé et
père de ses sujets, assujéti à des lois sévères relatives à ma
profession, mais dont l'application se faisait avec d'autant plus
de scrupule et de conscience, qu'elles sont plus rigoureuses, je
me livrais avec sécurité à la composition de mon Journal,
parce que, soumis par goût, par système et par devoir aux
lois de mon pays, bien décidé à les respecter toujours, je n'ai
rien à en redouter. Défenseur des principes sur lesquels repose
notre pacte constitutionnel, qu'avais-je à craindre de la mani-
festation de ces principes, de l'émission de mes idées ? Je
vivais au milieu de citoyens qui, pleins de respect pour le
monarque, convaincus de sa sagesse et de sa loyauté, ont pro-
mis d'honorer ses institutions, et de travailler de tous leurs
moyens à les affermir, en marchant de bonne foi à l'accom-
plissement du but proposé. Plus d'arrière-pensées, plus de
restrictions mentales, plus de retour sur un ordre de choses
dont trente ans nous séparent, et qui ne peut revenir.

Les ministres du Dieu de paix, pénétrés des maximes de
leur divin instituteur, oubliant les intérêts du monde pour ne
s'occuper que de leur saint ministère, travaillant sans relâche
à la réconciliation des hommes et de leur créateur, voyaient les
succès couronner leur zèle, l'esprit de fraternité et le pardon des
injures être la conséquence de l'exemple qu'ils en donnaient
eux-mêmes.

Cette heureuse disposition d'esprit s'étendait à tout. Aussi,
avec quel intérêt suivions-nous les efforts prodigieux de nos
frères les sectateurs du Christ dans l'Orient ! Quels vœux sin-
cères ne faisons-nous pas pour leurs succès ! Je crus voir, au
signe révérend de la croix, les ombres illustres des Godefroi,
des Lusignan, des Richard, tressaillir dans leurs tombeaux et
le saluer d'une inclination profonde. Leurs âmes généreuses au-

raient-elles pu penser qu'une domination de trois siècles légitimait la domination des farouches et cruels Turcomans ? Auraient-elles flétri de réprobation les vœux que nous formions pour les descendants des Miltiade et des Léonidas ?

Loin de là, à l'Occident, les fiers et beliqueux Castillans étouffaient l'Europe ; quelques cabinets auraient-ils pensé intervenir dans leur régime intérieur, parce que telle disposition de leur pacte social blessait leur système politique ? Non ; car nous vivions dans un temps de bonne foi, et il ne venait à l'idée d'aucun de violer ouvertement le dogme sacré et si hautement proclamé de l'indépendance des nations. Nous ne tirions donc pas le glaive ; nous respectons les nobles efforts que l'Espagne a faits pour conserver le trône de son roi et affermir ses libertés.

Animés de l'esprit de paix et de bienveillance universelle, avec quelle ardeur nous nous livrions au développement des lumières, des arts, de l'industrie ! Profitant des circonstances qui séparent de vastes contrées de leurs métropoles, nous prenions notre part dans l'accroissement de rapports qui en est la conséquence, et nous couvrons les mers de nos vaisseaux. Nos ateliers redoublant de travail, animaient à leur tour nos campagnes et leur population florissante. Notre agriculture se perfectionnait en raison de la facilité d'écoulement de ses produits ; l'émulation était générale. Le prix attaché aux lumières, le don de perfectionner s'étendait à toute la France, et l'orgueilleuse capitale voyait diminuer son monopole, et n'appauvrisait plus les provinces par l'abus de sa force d'attraction. Combien mon office en était favorisé ! combien mes feuilles éphémères en acquéraient de consistance et d'intérêt ! quel cœur je mettais à l'ouvrage ! Avec quelle satisfaction je passais des sujets graves, tels que l'intérêt général des nations, les grands principes d'administration, le rendement de comptes des objets d'intérêt public, les séances et les débats de nos chambres législatives, et de nos cours et tribunaux, à un travail moins sévère, à l'examen des productions de notre littérature, de nos théâtres, des beaux-arts et de notre industrie. Je jouissais avec délices de l'essor que prenait notre belle patrie ; et dans mon effusion de sentiment, dans mon désir de plaire, cédant pour un moment au penchant à la frivolité qu'on a prétendu assigner à notre nation, pensant au sexe pour qui seul elle peut être une grâce de plus, et faisant trêve à ma gravité ordinaire, je venais offrir à sa critique légère ou l'élégante écharpe, ou le barège transparent, ou l'onduleux marabout, qui, sous les doigts des ministres des modes, avaient pu prendre une forme nouvelle. J'en étais là, quand un bruit soudain vint m'arracher à mon sommeil et à mes douces rêveries : je fus rendu à moi-même. Empressé, mon cher lecteur, de vous donner signe de vie, de vous ouvrir mon cœur, j'ai pensé qu'en vous rendant compte de mon aventure, votre discernement vous ferait bientôt distinguer, dans mon rêve, ce qui est illusion, de ce qui pourra devenir réalité. Ce qu'il m'importe de vous persuader, ou plutôt ce que j'espère ne sera jamais chez vous la matière d'un doute, c'est mon respect pour les lois, mon dévouement à la patrie et mon amour pour mes concitoyens.

INTÉRIEUR.

SUR L'ESPAGNE.

L'importance des pièces suivantes nous engage à les présenter à nos lecteurs, quoiqu'elles soient déjà connues ; elles donneront lieu d'ailleurs à des réflexions qui nous semblent d'un grand intérêt pour le commerce, et particulièrement pour la ville de Lyon.

Déclaration des Cortès et du Gouvernement espagnol, aux Ambassadeurs de la Sainte-Alliance.

Il serait indigne du gouvernement espagnol de faire réponse aux notes de la Russie, de l'Autriche et de la Prusse, parce qu'elles ne sont qu'un tissu de mensonges et de calomnies. Il se borne à vous faire connaître ses intentions :

1.^o La nation espagnole se régit par une constitution qui a été solennellement reconnue par l'empereur de Russie, en 1812 ;

Des Espagnols, amis de leur patrie, proclamèrent, dès le commencement de 1812, cette constitution qui fut abolie par la seule violence, en 1814 ;

3.^o Le roi constitutionnel d'Espagne exerce librement le pouvoir que lui délègue le pacte fondamental ;

4.^o La nation espagnole ne se mêle en rien des institutions et du régime intérieur des autres nations ;

5.^o Le remède à tous les maux qui peuvent affliger la nation espagnole, n'intéresse qu'elle seule.

6.^o Les maux qu'elle ressent ne sont pas l'effet de la constitution, mais bien des efforts des ennemis qui tentent de la détruire ;

7.^o La nation espagnole ne reconnaît jamais à aucune puissance le droit d'intervenir dans ses affaires ;

8.^o Le gouvernement ne déviara jamais de la ligne tracée par ses devoirs, par l'honneur national, et par son attachement inaltérable à la constitution jurée en 1812.

Nous éviterons de faire des réflexions sur les sentiments exprimés dans cette adresse ; elle a excité le plus vif enthousiasme dans toute l'Espagne : mais, jugée diversement par les constitutionnels et par les partisans des monarchies absolues, elle sera remarquable aux yeux de tous, et demeurera comme une des pages les plus précieuses de l'histoire de nos jours.

Les actes les plus récents du gouvernement espagnol et des Cortès, sont de nature à captiver l'attention du commerce. Le premier est le traité conclu entre ce gouvernement et l'Angleterre. On verra que c'est bien plus qu'un simple traité de commerce, si on le rapproche des divers décrets des Cortès.

1.^o Les ports des provinces dissidentes de l'Amérique du sud sont ouverts, en ce qui regarde l'Espagne, aux vaisseaux marchands des alliés du gouvernement espagnol ;

2.^o L'île de Cuba recevra dans ses ports des troupes appartenant à quelque allié de l'Espagne, et capables de contenir cette île dans l'obéissance ;

3.^o Les réclamations du commerce anglais, pour les pertes qu'il a essuyées de la part des corsaires espagnols, dans les mers d'Amérique, sont réglées au grand-livre de la dette publique, moyennant deux millions de réaux (500,000 fr.) de rente.

D'après les rapprochements que nous venons de faire, il est aisé de voir quels sont les alliés dont il est ici question. Ainsi, cette puissance maritime, notre rivale d'industrie, va se trouver en possession de la plus grande et d'une des plus riches îles du Golfe du Mexique ; elle va faire exclusivement, ou à peu près, le commerce avec l'Amérique du sud ; à elle seule sera réservé l'approvisionnement de la Péninsule, funeste résultat des démarches des gouvernements européens vis-à-vis des Cortès. Il serait presque superflu d'en dire plus ; car on conçoit aisément que les relations de commerce entre la Péninsule et la France, pourtant son alliée naturelle, vont devenir très-difficiles. Qui serait d'ailleurs assez hardi pour tenter des spéculations qui demanderaient seulement quelques semaines pour leur entier accomplissement ? Le commerçant le plus intrepide n'osera plus, dans la situation actuelle des choses, expédier des marchandises au-delà des mers, ou même au-delà des Pyrénées ; car, quand il l'oserait, la chose lui deviendrait presque impossible. Ainsi les produits de l'industrie lyonnaise resteront sans débouchés ; et tandis que nous serons obligés de tirer à grands frais les sucres, les cotons, les indigos et mille autres matières précieuses des provinces américaines, les produits Français resteront en grande partie dans nos magasins.

Nous rapportons également les deux lettres suivantes qui dispensent de tout commentaire.

Perpignan, le 11 décembre 1822.

« Monsieur le préfet,

« J'ai l'honneur de vous annoncer que, d'après une lettre officielle qui m'est adressée par une des autorités constitutionnelles de Catalogne, une amnistie a été accordée à tous sergents, caporaux et soldats espagnols qui, ayant servi les factions contre le gouvernement de leur pays, se sont réfugiés en France, à la condition pourtant qu'ils se présenteront aux autorités de la Junquera, sans le moindre délai. En conséquence, M. le préfet, je m'empresse de vous en rendre compte, vous priant en même temps de vouloir bien prendre les mesures convenables pour que cette nouvelle parvienne à la connaissance de ceux qui se trouvent dans votre département. Je crois, par cette démarche, rendre un service à ma patrie, qui recouvrera par là des enfans égarés ; à ceux mêmes devenus également les instrumens de l'intrigue et de l'ambition, et à votre gouvernement, qui se verra par ce moyen, soulagé d'un poids d'individus qu'il n'accueille que par humanité.

» Agréez, M. le préfet, etc.

Le consul d'Espagne. »

Perpignan, le 11 décembre 1822.

« Monsieur le consul,

« Le roi de France donne asile dans ses états aux sujets de S. M. C., qui, pour échapper au massacre ou à la persécution, viennent se placer sous sa protection généreuse. Telle est la position des Espagnols réfugiés dans mon département. Je n'en connais point d'autres, si ce n'est quelques agents d'intrigue et d'espionnage dont je surveille les démarches. Toutefois, il serait possible que dans la foule de malheureux dont j'honore la fidélité et dont je respecte l'infortune, quelques individus se fussent glissés à qui l'épithète de *factieux* pût légitimement s'appliquer. Les discerner n'étant pas en mon pouvoir, je veux bien reconnaître pour tels ceux qui profiteront de la clémence que vous leur offrez au nom de votre gouvernement ; mais ceux qui la repoussent, et le nombre en est grand, je n'ai aucune raison de les flétrir par une proposition qu'ils regarderaient comme injurieuse. Il m'est donc impossible d'acquiescer à la demande contenue dans votre lettre en date de ce jour.

» Agréez, M. le consul, etc.

Maintenant, aura-t-on la guerre ? car c'est là ce que tout le monde demande. Oui, selon toutes les apparences du moment. La réponse énergique des Cortes à l'espèce d'*ultimatum* des quatre hautes puissances, le départ de Madrid des ambassadeurs d'Autriche, de Prusse et de Russie, les grands préparatifs qui se poursuivent de part et d'autre, fournissent de nombreux arguments à ceux qui croient à la guerre. Cependant si l'on réfléchit que le général Lagarde, ambassadeur de France, est encore auprès du gouvernement espagnol, on ne saurait, sans témérité, affirmer que la paix est à la veille d'être rompue ouvertement.

— Quoique le trait suivant soit rapporté dans quelques journaux, il nous paraît assez intéressant pour que nous croyions devoir le transcrire ici.

Monsieur le rédacteur, commandant le navire hollandais le *Columbus*, expédié de Batavia pour Amsterdam, ayant à bord, outre un équipage nombreux, un corps de troupes de S. M. le roi des Pays-Bas, nous fûmes assaillis, le 15 juillet dernier, sur le banc des Aiguilles, par une tempête si terrible qu'elle nous cassa successivement notre grand mât, l'artimon, le beaupré, brisa notre gouvernail, et enleva notre pompe.

Désarmé, entr'ouvert, notre navire roulant au milieu d'une mer furieuse, n'étant plus que le jouet des vagues, nous n'attendions plus que la mort... quand tout à coup un brick paraissant à l'horizon et se dirigeant sur nous, nous conçûmes l'espoir d'être secourus, et nous en eûmes bientôt la certitude en reconnaissant le pavillon français, toujours accompagné de l'humanité comme de la valeur.

Le danger était néanmoins à son comble ; des montagnes d'eau déferlaient entre le brick et le *Columbus*, et menaçaient d'engloutir à tout instant victimes et libérateurs ; déjà même nos plus intrépides marins, effrayés de voir disparaître à plusieurs reprises le brick sous le poids des lames qui se précipitaient sur lui, et craignant que forcé de pourvoir enfin à sa propre conservation, il ne s'éloignât d'eux, faisaient retentir l'air des plus ardentes supplications, lorsque, du sein du brick dont une lame énorme écrasait alors le canot du porte-manteau et défonçait la misaine, se fit entendre ce cri généreux qui décidait de la vie de quatre-vingt-onze individus : « Je ne vous quitterai pas ! » Ce cri dont je connaissais la valeur dans la bouche de mes anciens compagnons d'armes, fut répété avec la même ardeur toutes les fois que le péril paraissait redoubler.

Ce ne fut qu'après cinq jours passés dans ces alternatives d'espérance et de crainte que nous apprîmes que le brick était la *Julia* de Bordeaux, que son brave capitaine se nommait P. Desse, et qu'il fut enfin possible à cet intrépide marin de nous recevoir à son bord.

C'est ainsi qu'arrêtés pendant six jours au milieu de dangers affreux, dont sa seule générosité lui défendait de sortir, méprisant ses intérêts les plus chers, le soin de sa propre conservation, le capitaine Desse parvint à arracher à la mort quatre-vingt-onze hommes, qui n'étaient point ses amis, qui n'étaient point ses compatriotes !!!

Interprètes des sentiments de mon équipage et de mes passagers, comme M. Gerlings l'est des troupes qui l'accompagnaient, nous vous prions, M. le rédacteur, d'insérer dans les gazettes dont vous êtes éditeur, la relation de nos malheurs et l'expression du sentiment profond de notre reconnaissance pour le brave capitaine de la *Julia*.

Puisse le nom de ce héros de l'humanité se graver dans la mémoire de ceux qui liront cette lettre, aussi profondément qu'il l'est dans nos cœurs ! puisse ce nom bientôt exposé à l'admiration de la France et de la Hollande, rappeler à tous l'honneur et le modèle des marins de toutes les nations.

Nous avons l'honneur d'être, etc.

J. GREVELINK, capitaine du *Columbus*.

M. GERLINGS, lieutenant, commandant du détachement à bord du *Columbus*.

Paris, 19 janvier.

Le roi a entendu la messe dans ses appartemens.

Après la messe, S. M. a signé le contrat de mariage de M. le comte d'Hauteville, gentilhomme de la chambre et colonel d'état-major de la garde royale, avec M^{lle} de Beaurepaire.

Il y a eu ensuite réception à la cour.

— On parlait hier soir de la démission de trois ministres ; on leur donnait pour successeurs MM. de Polignac, de Laboulaye, et Hyde de Neuville, ancien ambassadeur aux Etats-Unis. Du reste, les bruits les plus contradictoires circulent d'un moment à l'autre.

On dit aussi que le comte de Lagarde est rappelé de Madrid.

— Quelques journaux ont parlé d'une insurrection dans les troupes Belges, en garnison à Luxembourg : il est aussi question d'une concentration des Prussiens sur les bords du Rhin : tout cela mérite confirmation ; l'*Abeille de la Moselle* ne dit rien de ces prétendues nouvelles.

— M. le marquis de Vence, ex-colonel des hussards de la garde, et commandant une brigade à l'armée des Pyrénées, vient d'arriver à Paris.

— Depuis quelques jours, les courriers de différentes villes sont retardés par la rigueur de la saison et le mauvais état des chemins.

— Deux pairs de France, MM. les marquis de Graves et de Morte mart sont morts ces jours derniers ; ils ont été inhumés avec tous les honneurs dus à leur rang. M. de Graves, alors maréchal-de-camp, avait commandé en 1809, l'île d'Oléron ; depuis 800 ans, ses ancêtres avaient suivi la carrière militaire.

— Bien des gens espèrent que M. de Vitrolles sera nommé sans difficulté dans le département du Nord, M. de Marchangy optera, dit-on, pour la Nièvre. On se rappelle que M. de Vitrolles s'était présenté sans succès aux électeurs des Basses-Alpes.

— On assure que l'ambassadeur anglais à Paris, est appelé à une autre ambassade.

— Une lettre de Perpignan, du 11 Janvier, annonce le remplacement du marquis de Foresta, préfet des Pyrénées-Orientales, et auteur de la réponse au consul d'Espagne, que nous avons insérée plus haut,

— Il vient de paraître un ouvrage de M. Dulaure, auteur de l'histoire de Paris, et qui a pour titre : *Esquisses historiques sur la révolution française*.

LYON, 23 Janvier.

On nous mande de Paris que M. Hippolyte Jordan qui, avait rempli en 1815 les fonctions de conseiller de préfecture à Lyon, vient d'être nommé sous-préfet de Bayonne.

— Nous apprenons que Mr le comte de Montrichard, gendre de M. Imbert-Colomès, vient de mourir dans sa terre de Marsilly (Loire) ; il était connu dans ce département par son administration comme sous-préfet de Villefranche, en 1815 et 1816.

— L'exposition des tableaux de la *Société des Amis des arts*, a lieu tous les jours au palais S. Pierre, de onze heures à deux heures. Les principaux tableaux qu'on y remarque sont : celui de M. Garod, qui représente un tambour faisant la barbe à son caporal ; et un de M^{me} Petit-Jean, dont le sujet est la Belle au bois dormant. La distribution de ces objets aura lieu dimanche 26, à une heure après midi.

— M. De Brosses, préfet du Doubs, et qui vient d'être nommé préfet de notre département, en remplacement de M. Tournon, est arrivé avant-hier en cette ville.

Deux places étaient vacantes à la Cour royale de Lyon, l'une par la retraite de M. Morand de Jouffrey, l'autre par le décès de M. Dubost. M. Gustave d'Angeville, Conseiller Auditeur à la Cour royale de Dijon et M. Desrioux de Messimy, avocat du Roi à la même Cour, viennent d'être installés à Lyon. M. le comte Bastard de l'Estang, pair de France, en versant des fleurs sur la tombe de M. Dubost n'a qu'exprimé sa douleur et ses regrets ainsi que ceux de tous les magistrats de la même Cour. — Les personnes qui aiment à se rappeler les principaux événements d'une année, sans être obligés de se livrer à de longues et pénibles recherches, nous sauront peut-être gré de leur épargner ce travail, en mettant sous leurs yeux le tableau suivant pour l'année qui vient de s'écouler :

1822.

25. Janvier. Ordonnance royale pour une levée de 91,000 hommes.

23. Février. Tentative du général Berton sur la ville de Saumur.

6 — 9. Mars. Trouble à Paris, à l'occasion des Missionnaires.

1^{er} Mai. Fin de la session de 1821.

5. Massacre de Scio.

10. — 16. Troubles de Lyon, à l'époque des Elections.

25. Naufrage et mort du général Lefebvre-Desnouettes, revenant des Etats-Unis.

4. Juin. Ouverture de la session extraordinaire de 1822.

20. Le général Berton est arrêté, aux environs de Saumur.

24. Traité de commerce entre la France et les Etats-Unis.

7 juillet. 1500 gardes-royaux Espagnols sont chassés de Madrid, après un combat contre les corps de ligue et les miliciens.

18. Bataille des Thermopyles (Livadie), gagnée par les Grecs sur les Turcs.

12 Août. Suicide du ministre anglais Castlereagh.

17. Fin de la 2^e session des Chambres.

5 Septembre. Le général Elio est mis à mort à Valence.

21. Exécution des condamnés dans l'affaire de la Rochelle.

1^{er} Octobre. Le major Caron, condamné comme coupable d'embauchage, est fusillé à Strasbourg.

5. Le général Berton est décapité à Poitiers.

22. Ouverture du congrès de Vérone.

Novembre. Prise de Castellfolit (Catalogne) par le général Mina.

25. Clôture du congrès.

25 Décembre. Le duc de Montmorency est remplacé au ministère, par le vicomte de Châteaubriant.

— Le fait suivant paraîtra sans doute assez piquant à nos lecteurs :

VILLES LIBRES. FRANCFORT, 15 janvier. — Beaucoup d'habitans de Cassel avaient fourni sous Jérôme Bonaparte, ex-roi de Westphalie, des sommes considérables pour la construction d'une grande caserne. L'ancien électeur, lors de son retour dans ses états, avait déclaré que ces créances étaient illégitimes. Néanmoins les créanciers, qui se sont pourvus en justice, ont obtenu gain de cause devant plusieurs tribunaux ; la ville n'ayant pas payé, ils viennent de faire saisir l'Hôtel-de-Ville, en annonçant qu'il sera incessamment mis en vente.

EXTÉRIEUR.

PORTUGAL.

LISBONNE, 3 janvier.

Dans la séance des cortès du 31 décembre, le ministre des affaires étrangères a présenté un mémoire dont l'impression a été ordonnée, sur les relations politiques du Portugal avec les autres puissances de l'Europe. A cette occasion, il a fait aux cortès l'exposé suivant :

« S. M. T. F. ayant exigé de l'amitié de la Grande-Bretagne une déclaration, elle ne douta pas qu'avec cette pièce le Portugal ne pût se dispenser de contracter de nouvelles alliances ; mais si S. M. B. ne trouvait pas conforme aux principes de sa politique actuelle de faire la déclaration exigée, ou si, par d'autres puissances, elle se trouvait dans l'impossibilité de donner au Portugal ce nouveau témoignage d'amitié, et à tout le monde un exemple de son respect pour l'indépendance naturelle des nations, S. M. T. F. ne croirait pas, pour cela, que les relations de commerce et de bonne intelligence entre les deux nations pussent être altérées ; mais elle se verrait obligée de chercher dans de nouvelles alliances l'appui dont la péninsule a besoin dans ce moment, où elle se voit menacée par la ligne puissante des quatre grandes puissances qui prétendent se partager entre elles le gouvernement de l'Europe.

« A cette franche, sincère et amicale sollicitude du gouvernement de S. M., le ministère britannique vient de répondre, que ce gouvernement ayant déclaré solennellement à la face du monde qu'il ne présumait pas l'existence d'aucun droit d'intervenir dans les discussions intérieures des autres états, l'Angleterre s'obligeait à prêter à ce royaume tous les secours dont il aurait besoin, toutes les fois que, d'une manière quelconque, son indépendance serait menacée par quelques autres puissances ; que cette promesse, qui n'est que la répétition de ce qu'elle fit en d'autres temps et à différentes époques, n'a aucun rapport, et l'on ne doit pas croire qu'elle en ait avec nos institutions politiques, et n'est que pour déclarer que celles-ci n'ont altéré en rien les relations qui existaient auparavant entre les deux nations.

« Tel est, messieurs, l'Ultimatum de la Grande-Bretagne, par lequel nous voyons, et toute l'Europe verra combien nous avons à espérer de cette puissance dans la grande lutte où, par hasard, nous pouvons entrer.

« Le gouvernement de S. M., convaincu des dispositions du cabinet de S. M. B., au moyen de cette explication si claire de ses précédentes et réitérées protestations, les aura sous les yeux dans les mesures qu'il aurait à prendre pour assurer l'indépendance du nom portugais, lesquelles il présentera successivement à ce congrès souverain, à mesure qu'avanceront les négociations dont elles dépendent. »

LES ROSES,

Idyle traduite d'Ausone.

C'était le tems des fleurs ; le jour calme et serein
S'échappait, en riant, des portes du matin.
Du zéphir parfumé la caressante haleine,
Pour goûter ses bienfaits, m'appelait dans la plaine.
Avant que le soleil, s'élevant vers les cieux,
Sur les chants embrasés eût jeté tous ses feux.
Guidé par le zéphir je suis à l'aventure
Les sentiers d'un jardin qu'arrose une onde pure.
Pour animer des fleurs le jeune et tendre essor,
Une douce rosée épanchait son trésor,
Et sur le vert gazon et les herbes humides
Balançait son crystal et ses perles liquides.
La rose de Pœstum s'offrait, pleine d'amour,
Au souffle du zéphir, aux caresses du jour,
Je doutais si l'aurore avec fraîcheur éclore,
Empruntait pour briller les couleurs de la rose,
Ou si, laissant tomber sa pourpre sur les fleurs,
Elle teignait leurs fronts de ses propres couleurs.
L'aimable Dêité qu'à Paphos on adore.
Règne sur l'humble rose, et règne sur l'aurore ;

Et nuancant l'éclat de leurs riches habits,
Leur donne à toutes deux la pourpre et les rubis.
De l'aurore au teint frais les grâces matinales
Peut-être offrent l'odeur des roses virginales ;
Mais, quand la fleur pour nous a des charmes divers,
Le parfum de l'aurore est perdu dans les airs.

Le silence régnait : c'était l'heure propice,
Où les naissantes fleurs entrouvent leur calice.
Ici, l'une grandit sous son panache vert ;
Là, de l'oeillet pourpré le front s'est découvert.
Plus loin, une autre fleur, en dégageant sa tête,
D'un obélisque d'or laisse jaillir la faite,
Ou montrant fièrement ses charmes embellis,
De son riche manteau déroule les replis.
Ou découvrant son sein et sa fraîche corbeille,
Livré aux rayons du jour sa parure vermeille.

Mais bientôt cette fleur d'un si vif incarnat.
Se penche sur sa tige et tombe sans éclat.
Je vois avec douleur la rose disparaître,
Et ses attrait charmans vieillir avant de naître ;
Je vois périr d'oeillets une riche moisson,
Et leur pourpre effeuillée a jonché le gazon.
La rose brille et meurt : une seule journée
A ce triste retour soumet sa destinée ;
La nature ne fait que montrer aux humains
Ces familles de fleurs, doux préseus de ses mains ;
D'un précoce trépas leur naissance est suivie :
Le même jour commence et termine leur vie.
L'astre argenté du soir voit tomber et périr
La rose qu'un matin a vu naître et fleurir,
Et qui laisse du moins, en perdant l'existence,
De rejetons nombreux une belle espérance.
Ainsi, lorsque le ciel fait briller le printemps,
Saisis, jeune beauté, ses rapides instans ;
Cueille la tendre fleur sitôt qu'elle est éclosée,
Et songe que ta vie est celle d'une rose.

S.... DE S...Y.

THEATRES.

Les représentations de Lavigne ont attiré les amateurs au *Grand-Théâtre* : Le célèbre exilé de l'Acad. Roy. de musique n'avait pas paru depuis quatre ans sur notre scène, et le public Lyonnais le revoyait avec plaisir. Commençons toutefois par dire que cet acteur justement applaudi, conserve encore, malgré de longues études, un peu de cet accent Languedocien qui sied mal, surtout dans les morceaux du genre noble ; on pourrait encore demander plus de naturel dans ses gestes. Mais si nous venons aux éloges, quelle étendue et quelle flexibilité dans sa voix ! avec quelle surprise on l'entend faire succéder la plaintive romance aux airs les plus brillans de l'Opéra ! mais les morceaux qui nous ont paru de plus grand effet, sont le fameux air :

Le fils des Dieux, le successeur d'Alcide,

dans *Œdipe à Colonne*, et les *Stances du Borysthènes* ; dans ce dernier morceau, surtout il a causé les plus vives émotions, par la beauté et la noblesse de son chant ; l'enthousiasme général a été sa récompense.

Passons aux Spectacles du jour : Je reviendrai d'abord sur un joli vaudeville, joué avant-hier aux Célestins. Cet ouvrage de MM. Scribe et Mélesville, auteurs de tant d'autres scènes agréables, a pour titre : *Le bon Papa*. Mad. Adam a plu assez généralement sous les habits de la fiancée : la scène entre les deux futurs a excité presque de l'attendrissement. Je n'oublierai point Mlle Huguette ; cette jeune actrice a rendu, avec beaucoup de vivacité, d'intelligence et de naturel, le rôle de Léonie. Il y aurait bien quelques reproches à faire à d'autres acteurs ; mais je me tairai pour cette fois. Hier, on donnait, au *Grand-Théâtre*, le *Médecin malgré lui*, sur lequel on ne peut plus rien dire, et le *Traité nul*, joli Opéra de Marsolier, que le public revoit toujours avec plaisir. Aux Célestins, quatre vaudevilles, parmi lesquels *Amélie* dont l'intrigue offre plusieurs invraisemblances ; et *l'Actrice en voyage*, imitation du *Comédien d'Etampes* que Perlet a gravé dans le souvenir de tous les amateurs de notre ville. Dimanche dernier, il y eut quelque tumulte au parterre à l'occasion d'un geste assez inconvenant de Damoreau ; cet acteur se néglige un peu, souvent il sait mal ses rôles ; mais on devrait être plus indulgent envers un chanteur d'un talent distingué.

On annonce, comme très-prochaines, les représentations de l'intéressante *Léontine Fay* ; nous tiendrons nos lecteurs au courant des représentations de cet aimable enfant qu'ils seront d'ailleurs bien aises de juger par eux-mêmes.

MODES.

Les élégantes portent, à Paris, dans les grandes soirées, des robes de barège uni, couleur de feu, à chef d'or ; corsage à la tyrolienne, agrafé par derrière ; robe de dessous en satin blanc.